

**Session des 12 et 13 février 2018**

**Intervention Bruno Cheptou – actions territoriales**

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce dossier sur l'action territoriale est un dossier d'une très grande importance. Même si les moyens financiers directement affectés ne sont pas conséquents, il faut tout de même y ajouter le personnel du conseil départemental.

Mais quel bilan faisons-nous de cette action territoriale dans chacun de nos territoires ?

Il est urgent de pouvoir dresser un premier bilan de la nouvelle organisation des MDS. Même si dans son concept on peut apprécier cette nouvelle organisation il nous faut en même temps entendre les critiques, qu'elles viennent des usagers eux-mêmes ou des élus des différentes communes concernant les difficultés d'accès aux services.

La réduction des plages d'ouverture a rendu moins accessible ces lieux d'information, d'orientation et d'accompagnement que sont les MDS.

Nous entendons même des remarques sur les difficultés à contacter un travailleur social de la part d'un usager ou même d'un élu.

Pouvez-vous me confirmer le constat que nous mesurons aujourd'hui de la baisse de fréquentation d'usagers depuis cette nouvelle organisation ?

Nous allons au cours de cette session aborder le sujet de l'insertion à travers le PDI. Nous le savons tous la première des difficultés concernant l'insertion est celle de la mobilisation des bénéficiaires des minima-sociaux et en particulier du RSA. Nous devons être capables de proposer des lieux suffisamment accessibles et ouverts pour garantir une forte mobilisation des bénéficiaires des allocations pour que personne ne soit laissé sur le bas côté et ne se trouve totalement exclu de la société. Cette exclusion entraînerait à terme des difficultés encore plus grandes. Cette difficulté de mobilisation est d'ailleurs largement partagée par d'autres acteurs de l'insertion, je pense aux missions locales notamment.

Le bilan que nous pouvons faire des différentes aides (FSL, et individuelle ou encore RSA) met en évidence une plus faible utilisation de ces fonds. Faudrait-il en conclure que cette situation illustre l'amélioration de la situation des habitants dans nos territoires ? Peut-être pour certains, mais force est de constater que pour un certain nombre de personnes la situation ne s'améliore guère voire même se dégrade. Ce qui signifie que les aides ne font plus suffisamment levier aujourd'hui pour engager les personnes dans un accompagnement dynamique pour devenir plus autonome dans leur travail et leurs revenus.

Depuis quelque temps, de nombreuses conventions entre les CCAS et le Département sont signées notamment à pour des échanges d'informations. Nous soutenons cette démarche, mais il me semble que nous devons aller plus loin dans l'organisation sur nos territoires des lieux mobilisateurs des populations et organisateurs des démarches d'accompagnement.

La création de communes nouvelles et la réorganisation des EPCI nous invite à imaginer d'autres collaborations avec d'autres enjeux adaptées à chaque territoire. Pourquoi ne pas imaginer des rapprochements plus importants entre les CCAS et les MDS ?

Pourquoi ne pas mutualiser certains moyens de nos différentes collectivités ?

C'est dans cette démarche que nous vous demandons de vous engager en s'appuyant bien sûr sur un bilan précis de l'action des MDS pour pouvoir, en écoutant à la fois les habitants, les élus et les forces vives de notre territoire, mettre en place des outils permettant de mobiliser les populations en fragilité et de leur donner les moyens d'une plus grande autonomie dans leur vie.